

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 14 décembre 2021 à 19 heures 30 - n° 16

Absents excusés : M. BONIN Michel et Mmes JARAVEL Mélissa et VERGER Alison

Absents :

Pouvoirs : BONIN Michel à CHALAYER Michel - JARAVEL Mélissa à ESPIN Carole - VERGER Alison à CLAIR-MONINOT Valérie

Secrétaire de séance : Aurélie MONNIER

Convocation du 10/12/2021

Florent CHEVREL informe que la séance est enregistrée.

1 - Compte-rendu de la séance du 16 novembre 2021

Dans le préambule, Aurélien Josserand fait remarquer que le terme "huis clos" est inapproprié.

Au point 3, Florent Chevrel indique qu'il faut ajouter "à l'euro symbolique" après "LOT A : Terrain cédé...".

Le compte rendu du conseil de la séance précédente est approuvé avec 15 voix POUR, 1 voix CONTRE (Florent CHEVREL) et 3 ABSTENTIONS (Valérie CLAIR MONINOT, , Aurélien JOSSERAND, Alison VERGER)

2 - Budget principal - subvention de fonctionnement au local jeunes

Subvention de fonctionnement de 1500 € au titre de l'année 2021

Le Maire explique qu'il s'agit d'un oubli sur le budget 2021. Une subvention de 800 € avait été portée au budget 2021 au titre des camps de vacances prévus à l'été 2021. Il s'agit donc de voter la subvention de 1500 € pour le fonctionnement de l'association.

le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de verser une subvention de fonctionnement de 1500 € au local jeunes.

3 - Travaux d'accès future crèche (allée Sophie de Grouchy) - désignation de la maîtrise d'oeuvre pour accès et réseaux

- Désignation du cabinet COSINUS (Ingénierie bâtiment et VRD) - 01500 Ambérieu-en-Bugey
- Montant honoraires global et forfaitaire : 5000€HT
- Estimation travaux 71000 € HT

Michel Jeulin explique que dans le cadre des travaux d'accès à la crèche, il faut désigner un maître d'œuvre. Il présente la proposition d'honoraires et les plans d'extension de voirie. l'éclairage public sera pris en charge partiellement par le SIEA.

Il ne semble pas que cet aménagement soit éligible à des subventions.

Les délais annoncés ne permettront pas de faire les travaux de l'aire de jeux en même temps.

Après en avoir débattu, le conseil municipal par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (Florent Chevrel, Valérie Clair-Moninot, Alison Verger, Aurélien Josserand),

DÉSIGNE le cabinet COSINUS comme maître d'œuvre pour les travaux d'accès et de réseaux à la future crèche.

4 - Projet commerces/logements/place du Commerce - Redéfinition du plan de financement et des subventions

Le Maire explique qu'il s'agit d'une erreur de plume dans le point 7 du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2021.

Yves Pros explique que, suite à des questions au sujet du compte rendu, des contacts ont été pris et une réunion a été organisée avec Aurélien Josserand et Valérie Clair-Moninot au cours de laquelle la modification de la délibération a été évoquée. Il présente ensuite le contenu du plan de financement prévisionnel et des subventions. Plusieurs questions hors sujet ont été posées.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 voix contre (Florent Chevrel car il ne peut pas poser de questions),

ACCEPTE la délibération concernant les demandes de subventions sollicitées dans le cadre du projet précité et prend connaissance du tableau prévisionnel de financement.

5 - Cantine - Tarification durant la pause méridienne pour les enfants encadrés en PAI (projet d'accueil individualisé) avec panier repas

Le Maire explique qu'un courriel de réclamation a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux par les parents d'un élève de l'école concernant le tarif appliqué à la cantine alors qu'ils fournissent le repas de leur enfant. Il donne la parole à Nadine Moissenet qui souligne que ce n'est pas normal que ce courrier soit arrivé sur les adresses mail personnelles des conseillers municipaux. Elle ajoute que le problème doit être étudié de manière globale. D'autres communes sont confrontées au même problème.

Valérie Clair-Moninot indique qu'Alison Verger peut être consultée à ce sujet.

La délibération est reportée.

6 - Budget "principal" 2021 - Décision modificative n° 2/2021

<i>Nature</i>	<i>Modification</i>
FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
C/60633 – Fournitures de voirie	3 000
C/6574 – Subventions (Local Jeunes)	1 500
TOTAL DEPENSES	4 500
FONCTIONNEMENT – RECETTES	
C/7088 – Autres produits	1 500
C/74718 – Autres participations	3 000
TOTAL RECETTES	4 500

<i>Nature</i>	<i>Modification</i>
INVESTISSEMENT - DEPENSES	
C/2313-041 (intégration études en travaux et avance LE NY travaux église)	11 700
TOTAL DEPENSES	11 700
INVESTISSEMENT – RECETTES	
C/2031-041 (intégration études en travaux)	400
C/2033-041 (intégration annonces en travaux)	300
C/238-041 (avances LE NY sur travaux église)	11 000

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la décision modificative n°2/2021 du budget "principal" 2021.

7 - Communauté de communes - Rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) pour la nouvelle répartition du service commun des intervenants "sport et musique"

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes de la Dombes s'est réunie le 2 décembre 2021 et a établi un rapport portant sur la part des attributions de compensation lié au Service Commun enfance-jeunesse.

La CLECT propose une révision libre des attributions de compensation en lien avec le fonctionnement du service commun dans le prolongement du transfert de la compétence enfance-jeunesse aux communes au 1er janvier 2019. Comme le prévoit l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les conseillers municipaux doivent se prononcer sur le rapport de la CLECT en fonction des modifications liées au service commun reprise dans le tableau ci-après :

COMMUNES	Montant des charges transférés après le CLECT du 12/09/2018		Montant des charges transférées après le CLECT du 02/12/2021		
	INTERVENTIONS MUSIQUE ET SPORT	CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	INTERVENTIONS MUSIQUE ET SPORT	CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	Total
ABERGEMENT CLEMENCIAT	5 796 €	0 €	6 174,00 €	0 €	6 174,00 €
BANEINS	4 511 €	0 €	6 930,00 €	0 €	6 930,00 €
BIRIEUX	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
BOULIGNEUX	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €
CHALAMONT	18 395 €	50 581 €	7 828,00 €	50 581 €	58 409,00 €
CHANEINS	6 657 €	0 €	8 820,00 €	0 €	8 820,00 €
LA CHAPELLE DU CHATELARD	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0,00 €